

Pouvoir d'emprunt

tant semble excéder ses besoins à en juger par les prévisions que le ministre en a dressées. Il veut peut-être s'assurer un coussin de plusieurs milliards de dollars de pouvoir d'emprunt afin de pouvoir emprunter au besoin à l'étranger au cours des prochains mois pour maintenir le dollar à son cours actuel au cas où celui-ci devait subir de nouvelles pressions sur les marchés de change étrangers en raison de la mauvaise administration des affaires du pays par le gouvernement actuel, ou même pour forcer la hausse du cours actuel. Après tout, le ministre des Finances a déjà déclaré pendant la dernière législature que le cours du dollar devrait s'établir à 90 cents. Bref, pour atteindre l'une ou l'autre de ces fins ou les deux, le gouvernement pourrait contracter d'autres emprunts jusqu'à concurrence de 3.5 milliards et ce, sans avoir à demander au Parlement d'approuver des pouvoirs d'emprunt supplémentaires.

Au lieu de recourir ainsi à ce qui semble être un stratagème lui permettant d'emprunter pour financer les dépenses gouvernementales si les revenus baissaient en raison d'une croissance économique plus faible que prévu pour le reste de l'année financière, le gouvernement devrait agir plus rapidement qu'il ne comptait le faire et présenter bientôt son budget. Ce budget devrait proposer des mesures de nature précise et ponctuelle qui contribuent à accroître la productivité et l'efficacité de notre économie et qui remédient au déficit de notre balance commerciale actuelle.

Le gouvernement peut bien prétendre qu'il n'a pas beaucoup de marge de manœuvre, et il nous donne en fait une nouvelle explication de son déficit stimulateur—exactement le contraire de ce qu'il a dit avant les élections et durant la campagne électorale—je crois qu'il dispose d'une marge de manœuvre suffisante s'il propose des mesures du genre dont j'ai parlé, des mesures qui pourraient du moins émuresser et atténuer les répercussions négatives qu'aura sur notre économie la récession qui semble malheureusement déjà amorcée.

Mais la façon dont les conservateurs procèdent pour présenter leur première mesure financière en vue d'un débat à la Chambre présente un autre vice sérieux. Le nouveau gouvernement demande par le biais du bill C-10 un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars sans avoir présenté au préalable son propre budget au Parlement. Nous n'avons pas reçu des conservateurs de déclaration à la Chambre, sous la forme d'un budget, sur les prévisions de revenus et de dépenses du nouveau gouvernement, sur le déficit qui devrait en résulter, ainsi que sur les besoins de caisse que l'emprunt devrait servir à combler jusqu'à la fin de l'année financière.

Peut-être le ministre dira-t-il que la Chambre n'a pas besoin d'exposé budgétaire pour prendre une décision relativement au bill C-10, sous prétexte que les conservateurs ne font que représenter à la Chambre, en la priant de l'adopter le budget de l'année financière 1979-1980 que l'administration libérale précédente avait elle-même présenté. Cependant, je dis que ce n'est pas suffisant—que ce n'est pas toute l'histoire. Les conservateurs ne disent pas qu'ils vont laisser les choses dans le domaine fiscal, dans le domaine des dépenses et des programmes du gouvernement ou dans celui de la politique économique en général, telles qu'elles étaient au moment où ils ont accédé au pouvoir il y a à peu près cinq mois.

Le ministre des Finances a déjà déclaré qu'il allait présenter un nouveau budget un peu avant la fin de l'année civile. Il a

même parlé de novembre. Le nouveau gouvernement a bien indiqué que son premier budget traduirait son attitude à l'égard des dépenses et de l'activité du gouvernement en général. Les conservateurs ont dit qu'ils se serviraient du nouveau budget pour confirmer et mettre en œuvre une orientation différente de celle qui était donnée au moment où ils ont accédé au pouvoir il y a cinq mois.

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, les Conservateurs ne semblent pas avoir trouvé les stratégies politiques de l'ancien gouvernement libéral si mauvaises puisqu'ils n'y ont pas touché depuis presque six mois qu'ils sont au pouvoir. Ils auraient pu convoquer le Parlement et présenter leur budget, il y a des mois déjà ce qu'ils n'ont pas fait. En agissant ainsi, ils ont cautionné les politiques du gouvernement libéral—caution qui n'a pas été sans surprendre, c'est le moins qu'on puisse dire, ceux qui avaient pu être impressionnés par les critiques des Conservateurs avant et pendant la campagne électorale. Et voilà pour ce qui est de la valeur des critiques des Conservateurs.

Toutefois, je suis sûr que les stratégies économiques préconisées par l'ancien gouvernement, qui apparaîtront dans le budget conservateur le mois prochain ne resteront pas en l'air après leur annonce; elles ne seront pas bloquées jusqu'en avril 1980, date du début de la nouvelle année financière. Je suis certain qu'elles entreront en vigueur le soir de l'exposé budgétaire ou le 1^{er} janvier 1980, début de la nouvelle année civile. En fait, certaines de ces mesures seront peut-être même appliquées rétroactivement à l'année civile 1979.

Le ministre a annoncé, bien avant la convocation du Parlement, une mesure de caractère purement budgétaire: le programme de crédit d'impôt sur les hypothèques et la taxe foncière. Il a précisé qu'il annonçait cette mesure aussitôt pour pouvoir l'appliquer au cours de l'année civile en cours. Nous comprenons donc pourquoi cela fait l'objet d'un bill à part devant être présenté avant le budget lui-même. Comme l'a admis le ministre, ce programme de dégrèvement fiscal des intérêts hypothécaires et des impôts fonciers augmentera le déficit du gouvernement conservateur de \$500 millions. Le ministre des Finances a admis ce fait mais il ne s'est pas pour autant montré prêt à mettre les Canadiens dans ses petits secrets et à leur expliquer comment il entend compenser la perte de revenu causée par ce nouveau programme.

Bien qu'il prétende mener une nouvelle croisade en faveur d'un gouvernement ouvert, il n'a pas dit et refuse toujours de dire aux Canadiens quels impôts seront levés, et quels services publics utiles seront supprimés pour financer ce plan de crédits d'impôt. Je pense donc avoir le droit d'emprunter les propres termes du président du Conseil du Trésor (M. Stevens), un autre qui revendique le droit de se targuer de la franchise du gouvernement. Parlant du bill C-7, le 19 octobre 1978, il a dit ceci:

Le ministre s'est abstenu de dire pourquoi le bill comporte une autorisation d'emprunter 10 milliards pendant l'année financière 1980. Nous ne savons absolument rien de 1980. La Chambre ne s'est vu présenter aucun chiffre. Nous ne connaissons pas les dépenses et les recettes prévues, ni le déficit budgétaire prévu.

Voilà ce que disait le président du Conseil du Trésor alors qu'il se trouvait dans une situation un peu différente. Il ajouta ceci en parlant du ministre des Finances:

Pourquoi donner carte blanche pour emprunter 10 milliards de dollars cette année-là?